

ACCUEIL DE LOISIRS DE L'ALLET

Programme vacances fin d'année 2022

du 19 au 23 décembre 2022

6 - 14 ans

Fêtes de fin d'année

Pôle accueil inscription
Tél. : 04 75 79 45 11

L'accueil des jeunes se fera dans les locaux de l'Ecole Jacques
Reynaud
de 7 h 30 à 9 h et de 17 h à 18 h



BOURG-LÈS-VALENCE

Multi-activités

du lundi 19 au vendredi 23 décembre 2022 (5 journées)

Lundi > jeux de connaissance / arts créatifs / Jeux collectifs - **Mardi** > Sortie Ninja Land - **Mercredi** > projection cinéma / jeux en bois - **Jeudi** > Sortie patinoire
Vendredi > ateliers culinaires / goûter de Noël

Prévoir une tenue adaptée aux activités, une deuxième paire de basket pour la pratique de l'activité en intérieur, une bouteille d'eau et un sac à dos.

Le centre de loisirs **ne fournit pas** les repas mais le goûter oui !

Le repas est fourni par les familles dans un sac isotherme avec pain de glace.

Suivant les aléas les activités peuvent être modifiées et / ou remplacées par une autre activité

Inscriptions, tarifs et règlement

Vous ne l'avez encore jamais inscrit à l'accueil de loisirs de l'Allet, pensez à venir ouvrir vos droits (inscription administrative) auprès du pôle accueil inscription (PAI). **Cette inscription préalable est nécessaire pour procéder aux réservations pour ces vacances et les suivantes.**

La réservation sera validée après réception complète des documents et renseignements demandés.

Reservations du 21 novembre au 2 décembre 2022

sur le portail famille sur www.portailfamilleblv.ciril.net ou directement en passant par le site de la ville de Bourg-lès-Valence à la rubrique portail famille.

Pour toute information sur les inscriptions

> concernant les inscriptions, contacter l'accueil du P.A.I au 04 75 79 45 11

> Sur le contenu pédagogique et les activités : Benjamin MOUTON ou Jérémy GIROUIN au 06 25 39 43 00

Pour bénéficier des aides aux vacances de la CAF, votre enfant doit être présent toute la journée, sans interruption pour le temps de midi. Les séjours doivent être de 3 jours minimum par période de vacances, non nécessairement consécutifs.

QF	Journée (repas fournis par les parents)
Moins de 360	6,50€
360 à 564	7,00€
565 à 715	7,50€
Plus de 715	8,00€

QF	Montant de l'aide journalière
Jusqu'à 400	5,00€
401 à 600	4,40€
601 à 785	3,40€